



Assemblée générale 2018 de l'AVEP du

vendredi 7 septembre 2018

1. Salutations du président

Gilles Fellay souhaite la bienvenue à tous les participants à cette assemblée générale ordinaire de l'AVEP. Il salue notamment la présence du chef de département, M. **Christophe Darbellay**, du chef de service, M. **Claude Pottier** et M. **Patrice Vernier**, Directeur de la CPVAL. Sont notamment excusés : Mme **Marylène Volpi Fournier** et M. **Urs Zenhäusern** présidente et directeur de la FMEP, Arnold Berchtold, Régis Rey et Patrick Bornet. Sont également salués les anciens présidents de l'AVEP et les directeurs des écoles professionnelles.

2. Désignation des scrutateurs

Reinhard Steiner et Gino Monn acceptent ce rôle avec plaisir.

3. Protocole de l'Assemblée générale 2017

Des copies du PV de l'Assemblée générale 2017 ont été distribuées dans les différentes salles des maîtres des écoles professionnelles. Comme la lecture n'en est pas demandée, le président remercie le secrétaire pour son travail.

4. Rapport du président

Durant cette année, le comité a travaillé sur de nombreux dossiers et a rencontré le chef de service, les directions, les représentants des autres associations d'enseignants.

De la dernière année scolaire, j'ai retenu 3 éléments qui ont occupé votre comité de manière inégale, avec souvent des résultats concrets et parfois des choses à encore améliorer.

- 1) simplification financière : *en lien avec le caissier, nous avons transféré les fonds à la BCVs, ce qui a obligé également une mise à jour de nos statuts, notamment au niveau des signatures requises désormais pour gérer un compte bancaire.*
- 2) adhésion de nouveaux membres :
 - a) *en termes de communication, nous avons réfléchi à la manière de contacter les nouveaux enseignants et les non-membres, et surtout de répondre plus*

rapidement à leurs attentes. Cela a conduit à la réalisation d'une brochure bilingue distribuée à tout le monde et à un nouveau site internet, pour lequel je remercie Thibault.

b) Sur le plan des cotisations, et suite à des remarques de membres travaillant à temps très partiel, le comité a étudié une adaptation du montant. Des tarifs différenciés existent dans plusieurs associations de la FMEP et c'est très simple à mettre en place. Dans ce contexte, le comité vous propose de réduire la cotisation pour les membres qui ont un taux d'activité à l'école inférieur à 50%. Ce point demande cependant une modification des statuts, donc nous en discuterons au point 5 de l'ordre du jour.

3) répartition des tâches au sein du comité : ce travail est en cours et le comité reviendra l'année prochaine avec des propositions concrètes pour renforcer son action, tant au sein de nos écoles que par rapport aux autorités, afin d'assurer au mieux les tâches prévues dans nos statuts.

Pour finir, je tiens à remercier tous mes collègues du comité pour leur implication et leur engagement, tous les délégués ainsi que tous les membres pour vos suggestions et vos encouragements.

5. Modification des statuts

Le comité propose de modifier ainsi l'article 18 des statuts :

Article 18 : Ressources

Les sources de revenus sont :

1. les cotisations annuelles des membres : le montant des cotisations peut être réduit pour les membres dont le taux d'activité est inférieur à 50% ;
2. les subventions éventuelles et les dons ;
3. les revenus de sa fortune.

Cette diminution concerne potentiellement 80 personnes mais cela doit encourager d'autres à nous rejoindre.

L'Assemblée accepte ce principe à l'unanimité moins 3 refus.

Le nouveau montant serait de 13 francs, soit une réduction de moitié de la part AVEP (les 6 francs pour la FMEP ne changent pas).

L'Assemblée approuve ce tarif réduit pour les personnes travaillant à moins que 50% à l'unanimité moins une abstention.

L'article 19 doit également être adapté pour répondre aux exigences bancaires :

<p>Artikel 19 : <u>Unterschriftsberechtigung</u> und Haftung Der Verband zeichnet rechtsverbindlich durch die Unterschrift des Präsidenten. Das Verbandsvermögen haftet allein für die vom Verband eingegangenen Verpflichtungen.</p>	<p>Article 19 : <u>Signature</u> et garanties <u>L'association est engagée juridiquement par la signature de son président.</u> L'avoir de l'association garantit seul les engagements financiers.</p>
---	--

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

6. Rapport du caissier et des vérificateurs de comptes / Budget

Jérôme Lorenz présente les comptes 2017-2018 qui laissent apparaître des recettes de CHF 70'106,55 pour des dépenses de CHF 48'553,70. Le bénéfice de l'exercice se monte ainsi à 21'553,48. La fortune de l'AVEP au 31 juillet 2018 est ainsi de CHF 249'963,30.

Sur proposition des rapporteurs Sandra Burgener et Claude Reichenbach, et avec les remerciements d'usage au caissier, les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Pour terminer, le caissier présente le budget qui est également approuvé à l'unanimité.

7. Proposition du don de CHF 1000.-

Cette année, le comité a décidé d'offrir le traditionnel don de CHF 1000.- à l'association « Pars pas ». Cette association vise la prévention du suicide, chez les jeunes principalement, et offre également du soutien aux familles touchées par ce qui représente la 1^{re} cause de décès chez les jeunes en Valais. Sur demande, sa représentante Mme Nathalie Reynard organise volontiers une séance d'information pour les enseignants.

8. Message de M. Patrice Vernier, directeur de la CPVAL

CPVAL a connu 5 excellentes années depuis le passage à la primauté des cotisations en 2012. La fortune a augmenté. Nos prestations sont en moyenne 3 fois supérieures aux prestations exigées par la LPP, prestations qui concernent une personne sur 2 en Suisse.

L'avenir est plus préoccupant pour les Caisses. On vit plus longtemps. Les rendements sont moins bons. Le déséquilibre structurel n'est pas tenable sur le long terme. Face à cette problématique, CPVAL a opté pour une solution à deux Caisses. Une caisse fermée, qui concernera tous les assurés affiliés avant le 31 décembre 2011. Et une Caisse ouverte, qui aura comme affiliés tous ceux arrivés dès le 1^{er} janvier 2012.

Beaucoup de prestations resteront similaires entre les deux caisses, comme la durée de 40 ans des cotisations. Au niveau des différences, l'âge légal sera celui de l'AVS dans la caisse ouverte alors qu'il est de 62 ans dans la caisse fermée. La cotisation augmente de 2.45 % dans la caisse fermée. Pour les deux caisses, la volonté du Conseil d'Etat est de ne pas baisser de plus de 7.5 % les prestations pour les assurés suite aux futures baisses des taux de conversion.

Ces nouvelles mesures seront effectives dès le 1^{er} janvier 2020, pour la réforme structurelle et au 1^{er} septembre 2020, pour le début de la baisse progressive des taux de conversion.

9. Communication de la FMEP

En l'absence excusée des responsables FMEP, Gilles Fellay transmet quelques informations importantes :

- La FMEP exige toujours un rattrapage sur les salaires pour compenser le coefficient 0,6 appliqué il y a quelques années sur les primes et les augmentations.

- La couverture en cas de perte de gain est limitée, notamment pour les jeunes collaborateurs : une assurance complémentaire est proposée par la FMEP.
- L'assemblée de la FMEP se déroulera le 27 octobre 2018 à Leukerbad, en présence du Conseil d'Etat in corpore qui montre ainsi l'importance qu'il accorde à notre fédération et à ses employés.
- Pour lutter contre l'image négative trop souvent attachée à la fonction publique, la FMEP a demandé une étude afin de comparer les conditions de travail à l'Etat, dans le para-étatique et dans les grandes entreprises privées du Canton. Le CE Roberto Schmidt a mandaté cette étude qui va se dérouler encore sur quelques mois.

10. Message de M. Pottier, chef de service

- La situation est aujourd'hui satisfaisante pour les commissaires d'apprentissage. Ce travail peut toujours être assuré par des enseignants, avec l'accord du Service, car ceux-ci peuvent rapidement intervenir dans des domaines professionnels qu'ils connaissent bien. De plus, cela évite le problème de concurrence qui pourrait exister pour certains commissaires non-enseignants.
- Le nombre de recours a diminué cette année suite aux examens finaux. M. Pottier encourage à venir consulter les rapports afin de clarifier les situations. Cela permet de désamorcer les situations.
- Les voyages d'études sont pour l'instant réservés aux écoles du secondaire II général. Cette possibilité pourrait être étendue aux apprentis en cas de demande.
- La Confédération verse CHF 13'000 par élève en filière PAI (préapprentissage d'intégration) gérée par Laurent Jacquemin. Actuellement, une cinquantaine de migrants sont sous contrat. Ils suivent 2 jours de culture générale et 1 jour de branches professionnelles à l'école. Ils sont en entreprise les 2 autres jours. Il est essentiel de former cette population migrante, par exemple dans les métiers de l'artisanat.
- La Plateforme T1 vient de vivre sa première année. Elle permet aux jeunes en difficulté de mieux gérer la transition entre le secondaire I et l'entrée dans le secondaire II. En Valais, 89,9 % ont un titre du secondaire II. L'objectif est d'arriver à 95%, mais ce sont justement ces 5 %-là qui sont souvent les plus complexes.
- L'Etat a repris le centre de formation de Chippis (Constellium). Ce partenariat vise à optimiser le nombre d'apprentis polymécaniciens. Le centre accueillera les apprentis durant 2 ans pour leur transmettre les bases de ce métiers très technique et exigeant. Le financement sera à la charge des entreprises qui termineront la formation.

11. Intervention de M. Darbellay, chef du Département

- Le chef de Département est conscient des besoins de rénovation de certains ateliers. S'il est important d'investir des centaines de millions dans un Campus EPFL et des HES, il faut aussi s'engager à la base pour offrir des conditions favorables.
- Le processus de digitalisation est lancé. Un état des lieux a permis de voir que le matériel informatique était souvent nettement insuffisant. Au niveau du secondaire II, l'idée est plutôt de se diriger vers le BYOD (Bring Your Own Device).

- Certains métiers connaissent une baisse importante. Cela n'est pas dû au nombre d'étudiants, qui reste stable à 20%. Au sein des écoles professionnelles, ce sont les filières de la santé, du social et des services qui voient leurs effectifs augmenter. Par contre, les métiers de bouche et l'artisanat connaissent un recul, ce qui est un problème dans un canton touristique comme le nôtre. Les métiers de la vente seront aussi fortement impactés à cause des achats sur internet.
- Les enjeux pour l'avenir sont donc importants : M. Darbellay remercie les enseignants pour leur engagement et les encourage à poursuivre le travail pour répondre toujours mieux aux attentes des jeunes et des entreprises.

12. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président clôt l'assemblée en remerciant les personnes présentes, le comité, les délégués ainsi que les anciens membres du comité toujours disponibles. Il invite à partager le traditionnel apéritif dinatoire.